

ARRÊTÉ N° 2026-597
Délégation à Madame Brigitte PETIT
Commissions de sécurité

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;
- VU les délibérations n° 2026-03-02 et 2026-03-04 en date du 20 mars 2026 portant élection du maire et élection des adjoints au maire ;
- VU l'arrêté n°2026-464 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Didier COURBOILLET Adjoint au Maire ;
- VU l'arrêté n°2026-460 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard RICHARD Adjoint au Maire ;
- VU l'arrêté n°2026-471 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Mélissa CHIOCCA BLONDEL, Conseillère municipale déléguée ;
- VU l'arrêté n°2026-465 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Brigitte PETIT, Conseillère municipale déléguée ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Délégation est donnée à Madame Brigitte PETIT, Conseillère municipale déléguée, afin de représenter la Ville lors des visites de la Commission départementale de sécurité, en l'absence de Monsieur Didier COURBOILLET Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de Monsieur Gérard RICHARD Adjoint au Maire chargé des espaces publics et du patrimoine bâti, et de Madame Mélissa CHIOCCA BLONDEL, Conseillère municipale déléguée à la tranquillité et à la sécurité publiques.

ARTICLE 2 - Madame Brigitte PETIT reçoit délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à cette fonction.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 30 avril 2026



François VION
Maire

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

- 5 MAI 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260430-2026597-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026